



La lettre des directeurs de CIO

N° 53 S

12 octobre 2015 **Lettre spéciale néo-DCIO**

SOMMAIRE

<i>Le mot du président</i>	<i>p 1</i>
<i>Extraits des statuts</i>	<i>p 2</i>
<i>le site « andcio.org »</i>	<i>p 3</i>
<i>Charte de l'ANDCIO</i>	<i>p 4</i>
<i>Référentiel du métier de DCIO (ANDCIO)</i>	<i>p 5</i>
<i>Référentiel d'activités du DCIO (ministère)</i>	<i>p 7</i>
<i>Nos correspondants académiques</i>	<i>p 8</i>
<i>Peut-on être syndiqué et adhérent ?</i>	<i>p 9</i>
<i>Pourquoi adhérer</i>	<i>p 11</i>
<i>Rencontre à l'ESEN</i>	<i>p 12</i>
<i>AG et journée d'étude</i>	<i>p 13</i>
<i>Bulletin d'adhésion 2015-2016</i>	<i>p 15</i>

Directeur de la Publication :
Yvan Souleliac
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Le mot du président

Chères et chers collègues,

Une partie importante de l'avenir de notre métier est en train de se jouer, à l'occasion de la préparation du décret portant sur le corps des psychologues de l'Education.

Nous y avons largement contribué. Mais tout n'est pas joué, loin de là.

Je sais à quel point la situation des nouveaux DCIO peut être délicate, en particulier par rapport à la question de la carte des CIO, mais pas seulement. Notre métier change, celui des COP également.

Dans ce contexte, nous avons réussi à faire entendre qu'il fallait un référentiel spécifique pour les DCIO. Les discussions sur ce sujet ont commencé et vont se poursuivre en octobre et novembre. vous trouverez dans cette lettre le référentiel d'activités du DCIO diffusé à l'issue du groupe de travail du 18 septembre 2015.

Nous vous rappelons que l'ANDCIO organise, **le vendredi 6 novembre 2015**, à l'attention de ses adhérents, et plus largement de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa **11^e journée de réflexions-débats**.

Thème de cette année :

**« 1985-2015 : 30^e anniversaire de l'ANDCIO !
...et les 30 ans à venir ?**

Ce sera l'occasion d'avoir à la fois une rétrospective sur l'évolution de nos services, car l'histoire permet de mieux comprendre la situation présente, **et un éclairage sur les évolutions à venir.**

Cette année, **Madame la ministre de l'Education nationale a accepté de placer cette journée sous son haut patronage et d'y intervenir.**

Nous prenons les derniers contacts avec les différents intervenants, afin que puissent être abordées par des spécialistes les évolutions en termes de politique publique, de cadre institutionnel et réglementaire, ainsi que leurs implications juridiques et statutaires.

Nous vous communiquerons prochainement la liste des personnalités invitées et l'organisation de la journée qui se déroulera au Lycée Janson de Sully à Paris, mais réservez la date du **vendredi 6 novembre 2015** dès à présent sur vos agendas.

Venez nombreux, inscrivez vous dès maintenant, il est inutile que je vous rappelle à quel point le moment est crucial pour notre profession.

Je vous souhaite d'excellents débuts dans notre métier,

Bien cordialement,

Yvan SOULELIAC
Président de l'ANDCIO

Statuts de l'ANDCIO au 6 décembre 2013

Extraits :

ARTICLE 1 – TITRE

Il est créé entre les directeurs et directrices de Centre d'information et d'orientation de France une association soumise à la Loi du 1/07/1901 et au décret du 16/07/1901. Cette association a pour titre :

« Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation » (ANDCIO)

ARTICLE 2 – BUTS

Les buts de l'Association sont :

- la création de liens amicaux et de solidarité entre ses membres ;
- l'étude et la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres ;
- la promotion et le développement des services et établissements dont ils sont responsables ainsi que des relations avec les organismes analogues tant en France qu'à l'Étranger.

ARTICLE 3 – MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'Association sont les audiences, réunions, conférences, colloques, séminaires, groupes de travail, les moyens de communication écrits et audio-visuels et tous les moyens lui permettant d'atteindre ses buts.

[...]

ARTICLE 7 – ORGANES

Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil d'Administration ;
- l'Assemblée des Correspondants Académiques.

[...]

Entre deux lettres ou deux courriers aux adhérents, des informations d'actualité sont publiées sur le site ; de même des dossiers, des outils, des contributions peuvent être consultés en permanence.

Les informations actualisées sur l'organisation de notre 10^{ème} journée d'étude y seront également disponibles.

Abonnez-vous au flux RSS pour ne rien manquer.

N'hésitez pas à utiliser le lien « **nous écrire** », pour vous exprimer ou poser vos questions.



Si la ligne d'horizon vous paraît floue, si vous avez l'impression d'être isolé, adhérez à l'ANDCIO.



Charte de l'A.N.D.C.I.O.

Pour un réseau de Centres d'information et d'orientation :

- appartenant à l'Education Nationale

- doté :
 - d'un statut
 - d'implantations locales, les CIO, travaillant en partenariat avec les établissements scolaires, l'enseignement supérieur, les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'insertion dans le cadre de l'Orientation et de la Formation Tout au Long de la Vie.

- ayant pour mission singulière et partagée : la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation, nécessaires à la réussite et au développement de tous.

- intégrant des compétences diversifiées :
 - celles des conseillers d'orientation psychologues
 - celles d'autres personnels, notamment documentalistes, concepteurs et techniciens multimédias, chargés de relations entreprises....

- étant en mesure de réaliser les contractualisations nécessaires à l'accomplissement de leur mission de service public, les directeurs de CIO possédant le statut de personnel de direction.

(la charte constitue un condensé des 16 pages de nos « positions et propositions pour un avenir de l'orientation » consultable sur notre site)



REFERENTIEL DU METIER DE DIRECTEUR DE CIO

(Création : 2003 ; mise à jour : juin 2014)

❖ FONCTION PILOTAGE DE PROJET ET DEVELOPPEMENT

- Coordonner les actions d'information et de conseil en direction du public.
- Coordonner les actions en direction des établissements scolaires.
- Organiser l'accueil du public au CIO.
- Organiser la mise à jour et le développement des ressources d'information.
- Contrôler la qualité du service rendu.

Principales compétences : gestion de projet, animation de groupe, capacité à négocier, élaboration d'outils d'évaluation.

❖ FONCTION ANIMATION AU SEIN DU BASSIN D'EDUCATION ET DE FORMATION

- Produire des analyses sur le fonctionnement du système éducatif dans le bassin : suivi de cohorte, analyses des indicateurs, insertion des jeunes, décrochage...
- Animer des groupes de travail thématiques dans le champ de l'orientation.
- Mettre en place des actions de formation en direction des acteurs du système éducatif.
- Organiser des forums avec les acteurs du monde socio-économique.
- Mettre en œuvre au niveau local la politique définie par le recteur et le président de région pour le Service public régional de l'orientation (SPRO).
- Susciter ou concevoir des actions préventives ou curatives relevant de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).
- Coordonner les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ; assurer la responsabilité des comités de réseau Formation qualification emploi (FOQUALE), contribuer à leur action.

Principales compétences : conduite de réunion, ingénierie de formation, capacités d'analyse et de synthèse.

❖ FONCTION GESTION

- Élaborer le budget prévisionnel du CIO.
- Suivre l'exécution du budget en liaison avec le Rectorat ou les collectivités locales.
- Réaliser les investissements.
- Gérer les frais de déplacement, opérer les arbitrages.

Principales compétences : connaissances en droit et finances publiques

❖ FONCTION GESTION DE RESSOURCES HUMAINES

- Organiser le travail des personnels (secteurs, emploi du temps, fiche de poste).
- Animer l'équipe, créer une dynamique.
- Évaluer le travail des personnels.
- Participer au recrutement des personnels contractuels.
- Veiller à la formation des personnels.

Principales compétences : management, conduite de réunion, délégation, connaissances juridiques (droit du travail, droit administratif), sens des relations humaines.

❖ FONCTION EXPERTISE

Participer à des commissions d'expertise et assurer localement en tant que de besoin le suivi des décisions :

- Commission d'orientation vers l'enseignement adapté du second degré (CDOEA-SD) ;
- Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée (CDAPH) ;
- Commissions d'Appel, Commissions d'Affectation.

Participer à des groupes de travail avec les « partenaires de l'Éducation Nationale » :

- Liaisons École-Collège, Collège-Lycées ; Liaison Lycée-Enseignement supérieur ;
- Gestion du décrochage scolaire (MLDS).

Participer à des groupes de travail « Éducation Nationale – partenaires extérieurs » :

- Primo-arrivants ;
- Dispositifs relais ;
- Orientation, insertion des jeunes et des adultes en liaison avec les Missions Locales, centres de bilan de compétences, FONGECIF, Pôle Emploi, organismes de formation, points-relais conseils pour la VAE, etc.

Principales compétences : expertise en psychologie et en conseil en orientation, connaissance approfondie du système éducatif.

❖ FONCTION REPRESENTATION

- Représenter le CIO et le ministère de l'Education nationale au sein du SPRO.
- Représenter le CIO et l'Éducation Nationale auprès de structures partenaires : conseil d'administration de Missions Locales, Conseils Inter-établissements du GRETA, lycées agricoles, conseil d'administration d'établissements spécialisés, PJJ, associations d'accompagnement...
 - Représenter le CIO auprès des groupements professionnels, des fédérations de parents d'élèves, du tissu associatif...
 - Représenter le CIO et le ministère de l'Education nationale dans les réunions du Service public de l'emploi local (SPE-L).

Principales compétences : connaissance approfondie du système éducatif, connaissance de l'environnement économique, compétences relationnelles, connaissances juridiques.

Le CA de l'ANDCIO

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.

Groupe de travail du 18 septembre 2015

Dans les fiches produites par le GT14, le terme DCIO s'était effacé au profit de « PEN chargé de la direction d'un CIO », sauf dans l'expression « le DCIO dirige un CIO ». Le 18 septembre 2015, le ministère a réuni autour de la DGESCO et de la DGRH un groupe d'organisations « savantes » (ANDCIO, amicale des CSAIO, association amicale des IIO, ACOF, AFPEN) pour produire un référentiel d'activités des DCIO distinct de celui des PEN ; ils seront suivis de référentiels de compétences et de formation.

Référentiel d'activités des directeurs de centres d'information et d'orientation

Sous l'autorité du recteur d'académie, les directeurs de centres d'information et d'orientation (DCIO) ont autorité sur l'ensemble des personnels du centre. Ils arrêtent le projet d'activités élaboré avec l'équipe du CIO en concertation avec les chefs d'établissement et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation. Ils en assurent la direction et la mise en œuvre. Ils veillent à la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation et de sécurisation des parcours au CIO et dans les établissements. Ils effectuent leur suivi, en analysent les résultats et en rendent compte à l'autorité académique. Ils veillent à assurer la mission d'observatoire du bassin telle qu'impartie aux CIO. Ils contribuent aux partenariats locaux, en termes d'expertise comme d'animation des réseaux.

Les DCIO, organisateurs, managers et gestionnaires

- AD1 : Organiser et animer les activités des personnels du CIO ;
- AD2 : évaluer leur travail et veiller à leur formation ;
- AD3 : Assurer le pilotage du CIO en relation avec les autorités académiques ;
- AD4 : Assurer en tant que de besoin les relations fonctionnelles avec les collectivités partenaires.

Les DCIO, animateurs au sein des bassins d'éducation et de formation

- AD5 : Produire des analyses sur le fonctionnement du système éducatif dans le bassin ;
- AD6 : Animer des groupes de travail thématiques dans le champ de l'orientation ;
- AD7 : Apporter un concours, concevoir, mettre en place ou animer des actions de formation en direction des acteurs locaux du système éducatif ;
- AD8 : Organiser l'action du CIO dans le cadre des forums avec les acteurs du monde éducatif et socio-économique ;
- AD9 : Participer à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la Région pour le Service public régional de l'orientation (SPRO) et le décrochage scolaire ;
- AD10 : Le cas échéant, exercer les fonctions de coordonnateur de bassin.

Les DCIO, personnes ressources, représentants et experts du fonctionnement du système éducatif

- AD11 : Participer aux instances statutaires, notamment la commission d'orientation vers l'enseignement adapté du second degré (CDOEA-SD), les commissions d'appel et d'affectation...
- AD12 : Animer ou participer à des groupes de travail avec les partenaires internes et externes à l'Éducation Nationale : missions locales, centres de bilans de compétences, organismes paritaires, Pôle Emploi, organismes de formation, points-relais conseils pour la VAE, etc. ;
- AD13 : Contribuer à l'évaluation des effets des pratiques d'accompagnement des parcours ;
- AD14 : Représenter au niveau local le CIO et le recteur au sein du SPRO, dans diverses instances - conseils d'administration d'établissements, associations partenaires - et dans le cadre de relations et coopérations établies avec les autres services ou opérateurs de l'Etat ;
- AD15 : Effectuer des missions ponctuelles à la demande de l'autorité académique.

Correspondants académiques

Mutations, départs en retraite ou vers d'autres fonctions, cooptation dans les académies, notre liste de correspondants académiques évolue régulièrement ; en 2014, le renouvellement a porté sur la moitié de la précédente liste arrêtée il y a deux ans, et sur la totalité de celle d'il y a quatre ans !

Si ce taux de rotation témoigne de la mobilité de notre « demi-corps », la relève après le départ d'anciens correspondants et l'arrivée de nouveaux dans des académies non encore couvertes illustre bel et bien le dynamisme et l'engagement dont peut faire preuve notre association.

Académie	Nom	CIO ou service
AIX-MARSEILLE	Isabelle GAUTHIER SWAENPOEL	CIO de Vitrolles
BORDEAUX	Yvan SOULELIAC	CIO Arcachon
CAEN	Béatrice HOUEL	CIO Saint-Lô
DIJON	Thierry MARTIN	CIO Dijon
GRENOBLE	Pascal RECK	CIO Privas
LYON	Henri VERNERET	CIO Saint-Etienne et Firminy
NANCY-METZ	Dominique LAGAUDE	CIO Epinal
NICE	Patrick MAYER	CIO La Seyne-sur-Mer
ORLEANS	Corinne BLIECK	CIO Orléans et Pithiviers
POITIERS	Claudine GORON	CIO Châtelleraut
REIMS	Yoril BAUDOIN	CIO Charleville-Mézières
RENNES	Alain TOURBOT	CIO Saint-Brieuc
STRASBOURG	Danielle PODMILSAK	CIO Strasbourg
TOULOUSE	Gérard BERGÈS	CIO Auch
VERSAILLES	Marie Dominique ESTEVE	CIO Arpajon

Si votre académie n'est pas représentée, vous pouvez nous contacter pour connaître les autres adhérents de votre académie et éventuellement adhérer et proposer votre candidature.

Adhérent ou non, vous pouvez aussi nous contacter via notre site en suivant le lien « Nous écrire » au bas de la page d'accueil du site.

Notre page psycho : « **testez-vous** »

Peut-on être syndiqué et adhérer à l'ANDCIO ?

La question peut paraître saugrenue dans un pays où la liberté d'association et le libre arbitre existent, mais elle m'a été posée ; à l'opposé, m'ont été tenus des propos exclusifs. Quatre collègues syndiqués et adhérents de l'ANDCIO se sont exprimés sur « la compatibilité ou la non-opposition qu'il y a entre le fait d'être syndiqué, voire militant syndical, et celui d'adhérer à l'ANDCIO ». Voici leurs réponses :

A : « Je suis syndiquée, et adhérente à l'ANDCIO, et par ailleurs militante associative, et membre d'un parti : au total, citoyenne à part entière ; mais il faut bien délimiter les enjeux syndicaux des enjeux professionnels : le syndicalisme catégoriel conduit à superposer les deux, voire à les confondre. C'est le moment de clarifier. Pour ma part, je trouve que le syndicat doit défendre nos conditions de travail, accompagner l'évolution du statut de fonctionnaire, par exemple demander une "hors classe" pour les COP. L'association professionnelle, comme l'ANDCIO doit demander un CIO autonome, et alors le statut de DCIO est à discuter aussi avec un syndicat de personnels de direction, pour voir si le statut de chef d'établissement est valable. En tout cas, qu'on puisse au moins avoir des responsabilités équivalentes à celles d'un directeur d'association d'insertion par exemple : d'où il serait logique de faire des CIO des unités autonomes pour leur gestion et pas des services extérieurs de rectorat ; le régime juridique reste à creuser, car le "public d'Etat" est complexe.

Objectivement, en l'état, nous sommes des services techniques du rectorat, qui dans le plan académique, doivent "servir" les établissements du Bassin d'Education et de Formation, et aussi les engagements "O TLV" de l'académie....

Du moins, c'est ma perception du moment. »

B : « Les deux types de structures sont des associations de professionnels dont une partie des objectifs sont communs et de ce fait même les positions prises pour atteindre ces objectifs peuvent diverger.

Néanmoins ce qui me semble particulièrement intéressant c'est en premier lieu l'élargissement de l'éventail qu'offre le cumul de deux espaces de réflexion qui ne s'excluent pas, et ont au contraire une intersection commune importante ; simplement l'adhérent lambda restant fidèle à ses propres idées quel que soit le lieu d'où il parle peut par conséquent agir dans les deux groupes, créer du lien et apporter du poids tout en se préservant deux angles d'approche différents.

En second lieu le plus qu'apporte l'Association nationale ou académique, aux directeurs de CIO non reconnus et non dotés de personnalité morale, est un crédit, une reconnaissance auprès de nos autorités hiérarchiques d'une part et des élus territoriaux que nous pouvons rencontrer dans nos fonctions d'autre part.

Ces deux raisons essentielles motivent ma double adhésion, voire engagement, mais il me semble qu'il appartient à chacun de mesurer sa position et ses idées par rapport à l'évolution imminente des services. »

C : « Voici que s'achève le temps des élections professionnelles ou se désignent les représentants syndicaux pour un mandat de trois années : il me souvient d'avoir été l'un de ceux-ci – commissaire paritaire - durant 3 mandats et d'avoir adhéré à l'ANDCIO. A priori, quoique retraité à présent, je n'ai pas ressenti de symptômes de morcellement de mon être : militant syndical ayant accepté des responsabilités académiques et adhérent à une association de DCIO. Il m'apparaissait nécessaire, à l'époque de m'investir dans une évolution incontournable des Services. C'est au sein de l'activité associative, auprès de mes pairs, que j'ai trouvé des avancées significatives dans mon travail quotidien en CIO. Passéiste-collabo-réformisteje ne sais pas, et peu m'importe l'étiquetage ; par contre je sais que la stigmatisation verbale ne fait pas avancer les choses. Je ne regrette ni mon engagement syndical, ni le militantisme associatif qui m'ont permis de contribuer à la construction évolutive du Service Public en toute complémentarité. »

D : « Comment réagit un DCIO qui constate que son métier est bien différent de l'exercice du métier de COP et qui n'a pas de réponse dans le cadre de son syndicat ? Je me suis retrouvé dans cette situation. L'association académique des directeurs m'a offert un espace ouvert de réflexion et d'échange sur des préoccupations de directeurs. Appuyée sur l'ANDCIO, elle permet une représentation des directeurs face au recteur, aux IA, aux partenaires que sont la région, les départements, les associations de parents ...et de soutenir la nécessaire reconnaissance du CIO sur son territoire jusqu'à obtenir un statut. Le syndicat quant à lui garde toute sa place. J'en partage les idées fondamentales mais pas obligatoirement toutes les positions. J'y adhère parce qu'un contre-pouvoir est nécessaire face à une institution et qu'il a sa place à tenir dans les commissions avec des représentants élus. Il n'y a pas incompatibilité à adhérer aux deux. J'irai même jusqu'à dire qu'il y a complémentarité. »

A quel syndicat pensez-vous qu'appartienne le collègue qui a écrit :

- le texte A : _____

- le texte B : _____

- le texte C : _____

- le texte D : _____

Envoyez vos réponses via ce lien « Nous écrire » au bas de la page d'accueil du site.

Le concepteur de ce test s'engage à envoyer sur ses propres deniers une bonne bouteille aux premiers qui auront trouvé les bonnes correspondances... Les autres resteront sur leur faim.

Z.A.

En octobre 2015, le défi court toujours...

Pourquoi il faut adhérer à l'ANDCIO

Ceci n'est pas une réfutation à l'adresse des àquoibonistes (à quoi bon adhérer...), ni une question, mais bel et bien une affirmation.

En effet les réunions du GT14 semblent s'être arrêtées avec un goût d'inachevé : les syndicats pouvaient encore continuer à faire des propositions, ce qui nous a permis de les interpeller (cf notre lettre aux DCIO n° 52 du 2 avril 2015), et d'obtenir deux réponses, de FO et du SGEN-CFDT ; ce dernier a souhaité nous rencontrer, ce qui a été fait le 12 juin dernier.

L'administration elle-même semble prendre progressivement conscience que revaloriser la condition des COP en détériorant dans le même temps la position institutionnelle des DCIO n'est pas forcément un bon plan.

Sinon pourquoi créer un nouveau groupe de travail spécialement dédié aux DCIO alors que l'on pouvait croire que tout était plié ?

Il faut cependant avoir conscience que nous sommes dans une des dernières des dernières lignes droites.

Nous avons reçu de nombreux encouragements au travers du succès de notre questionnaire de février, et des observations accompagnant les réponses ; mais les démarches ont un coût, et malgré une crédibilité assise sur la qualité de nos analyses et la pertinence de nos propositions, une meilleure représentativité ne peut que favoriser la prise en compte des arguments.

Nous avons besoin de votre soutien moral ...et matériel.

L'exercice court chaque année du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante ; on peut adhérer ou ré-adhérer à tout moment, mais le mieux est de le faire le plus tôt possible, cela évite de recevoir des relances et d'avoir l'impression d'être sollicité deux fois dans la même année (notre trésorier veille à ce que cela n'arrive pas).

Compte tenu du léger décalage avec l'année scolaire, les cotisations reçues après le 1er juillet sont comptabilisées au titre de l'exercice qui commence au 1er octobre suivant, et les chèques ne sont encaissés qu'à ce moment-là.

L'adhésion vous permet de :

- recevoir votre **carte d'adhérent** ;
- demander votre mot de passe pour accéder à l'**espace réservé du site** ; la multiplication des mots de passe à retenir occasionne parfois leur oubli ; vous pourrez en redemander un aussi souvent que nécessaire ;
- recevoir un courrier électronique d'information « **Bulles d'info** » ; cet envoi apériodique rend compte de l'actualité du CA, et de la mise en ligne sur le site de documents complémentaires aux courriers et lettres, ou de documents utiles professionnellement ;
- recevoir en pièce attachée à un mél le **courrier des adhérents** ;
- prendre part chaque année à notre **journée d'étude**, dont la participation est incluse dans la cotisation ;
- recevoir notre **lettre aux DCIO** sur votre adresse mél personnelle, ce qui est utile pour les adhérents qui ne sont pas dans un CIO ou un service destinataires de la lettre.

Notre cotisation, nos frais de participation à la journée d'étude sont les plus faibles de toutes les associations professionnelles ; ils n'ont pas été augmentés depuis le passage à l'euro : nous comptons sur l'augmentation du nombre d'adhérents : **adhérez, faites adhérer à l'ANDCIO.**

Rencontre à l'ESEN



L'ESEN et les roseaux

L'Association Nationale des Directeurs de CIO développe depuis plusieurs années des analyses et des propositions visant à améliorer le fonctionnement des centres et le statut des DCIO.

Nous vous proposons une rencontre à l'ESEN, afin de vous présenter l'action de notre association et d'avoir avec vous un échange sur les enjeux actuels pour les CIO et plus particulièrement pour le rôle et le statut des directrices et directeurs.

Cette rencontre est programmée le

JEUDI 15 OCTOBRE
à 20 heures
amphi 306

Comptant sur votre présence, dans cette période qui s'ouvre où ces enjeux sont particulièrement importants, je vous adresse mes plus cordiaux sentiments,

Yvan SOULELIAC
Président de l'ANDCIO

A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise, **le vendredi 6 novembre 2015**, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa

11^{ème} journée de réflexions-débats

Thème de cette année :

« 1985-2015 : 30ème anniversaire de l'ANDCIO !
...et les 30 ans à venir ? »

Ce sera l'occasion d'avoir à la fois une rétrospective sur l'évolution de nos services, car l'histoire permet de mieux comprendre la situation présente, et un éclairage sur les évolutions à venir.

Une journée d'étude est aussi une occasion de faire entendre nos points de vue et nos propositions.

Cette année cet aspect sera réalisé au-delà de nos espérances puisque **Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche a accepté d'honorer cette journée de sa présence.**

A l'ordre du jour :

- assemblée générale : compte-rendu d'activités, bilan financier, bilan moral et perspectives :
- journée d'étude : genèse, pourquoi une association de DCIO ; 30 ans de créativité au service de l'éducation nationale ; la place institutionnelle des CIO et des DCIO dans la perspective des décisions qui s'annoncent.

Intervenants : André Lartigau, fondateur de l'ANDCIO ; témoignages de la contribution incontournable des DCIO à l'évolution de l'EN ; Florence Audier (Paris 1, co-auteur de l'ouvrage "L'économie sociale, Formes d'organisation et Institutions"), et bien sûr, Madame la ministre.

Echanges, sur les thèmes évoqués par les intervenants et sur l'actualité.

Venez nombreux, vous savez à quel point le moment est crucial pour notre profession.

Le **vendredi 6 novembre 2015**, au

Lycée Janson-de-Sailly

106 rue de la Pompe

75116 PARIS

Tél : 01 55 73 28 00

Métro : rue de la Pompe (Ligne 9) ou

Victor Hugo (Ligne 2) - Bus : 52



Programme : *Le déroulement prévisionnel de la journée s'établit ainsi :*

Le matin :

- De 9h à 10h00 : **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**
 - rapport d'activité, rapport moral, bilan financier,
 - perspectives, questions diverses

Les assemblées générales de l'ANDCIO sont ouvertes aux adhérents et sympathisants. La participation aux votes sera réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2013-2014 ou 2014-2015.

Fin de matinée : Début de la JOURNEE D'ETUDE, Thème général :

« 1985-2015 : 30ème anniversaire de l'ANDCIO !
...et les 30 ans à venir ? »

- De 10h15 à 12h15 et de 14h30 à 16h45 :

Interventions

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche sera présente et interviendra au cours de la matinée ;

- **André LARTIGAU, Denis PETRUZZELLA, Robert POISSON, Yvan SOULELIAC** :
« Quatre présidents, les temps forts en 30 ans d'AND. » ;

- **Zbyslaw ADAMUS**, vice-président de l'ANDCIO : « Le directeur de CIO, vecteur de changement au sein de l'éducation nationale. » ;

- **Jean-Pierre BELLIER**, inspecteur général de l'éducation nationale, animateur du groupe de travail sur les statuts des personnels ;

- **Florence AUDIER** (Paris 1), co-auteure de l'ouvrage "L'économie sociale, Formes d'organisation et Institutions".

L'ordre des intervenants pourra éventuellement être modifié.

Echanges

Au cours de la journée, des temps d'échanges sont prévus d'une part sur les thèmes évoqués par les intervenants, et d'autre part sur **les hypothèses d'évolution du statut de DCIO**.

- 17h 00 : **Clôture des travaux**

Programme et documents d'inscription sont également téléchargeables sur le site de l'association :
<http://www.andcio.org>

Cette année particulièrement, notre journée, constitue un évènement de portée nationale. C'est une occasion unique de dialoguer avec Madame la ministre et des responsables du plus haut niveau, alors que l'avenir de nos services est véritablement en train de se jouer.

La participation aux frais d'organisation est de 20 euros. (Cette somme sera déduite de la cotisation 2014-2015 pour les adhérents) Il est important de réserver sans délai en retournant le bulletin de participation, complété et accompagné d'un chèque de 20 euros à l'ordre de l'ANDCIO.

BULLETIN DE PARTICIPATION à la journée de Réflexions-débats du 6/11/2015

A retourner, complété, par retour de courrier, à :

ANDCIO, Pascal RECK - CIO de Privas
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX

M. Mme Melle ⁽¹⁾ NOM : _____ Prénom : _____

Lieu d'exercice : CIO ETAT / CIO COLLECTIVITE - DRONISEP - SAIO ⁽¹⁾
AUTRE (précisez) :

Code postal, VILLE :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Participera à la journée de réflexions-débats organisée par l'AND-CIO le **6 novembre 2015**.

- Je règle ma cotisation 2015/2016 et je joins un chèque de 45 euros à l'ordre de l'ANDCIO (si vous êtes nouvel adhérent, ou si votre situation a changé, joignez un bulletin d'adhésion) **NB La cotisation inclut la participation à la journée**
- Je règle ma participation à la journée et je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de l'ANDCIO
- Je réglerai ma participation le **6 novembre** (un règlement immédiat, si possible avant le **31 octobre**, vous évitera l'attente à l'entrée de la salle)

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

✂

POUVOIR

Je soussigné(e) : (Nom, prénom, affectation)

donne pouvoir à : (Nom, prénom, affectation)

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ANDCIO du **6 novembre 2015**

Le _____ 2015,

Signature

N.B.: Le mandataire et le mandant doivent être à jour de leur cotisation 2014-2015 ou 2015-2016



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2015 – 2016

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, VILLE(S) *(si vous exercez sur plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Commune de résidence *(pour les retraités et autres membres) :*

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site) :*

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2014-2015 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2015 au 30.09.2016.

Trésorier : **Pascal RECK – CIO de Privas** Pôle de services Maurice Gounon - 11, bd du lycée
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX - Tél : 04 75 64 54 45 – Courriel : pascal.reck@ac-grenoble.fr
